

Les alliés des États-Unis aux avant-postes

Nouveaux bunkers de l'Occident

Par Jean de Maillard

Magistrat ; vice-président du Centre d'études sur le blanchiment et la corruption (CEBC)

Le Monde diplomatique, janvier 2003

La thèse du choc des civilisations a pour but de faire porter la responsabilité des ratés de la mondialisation sur les « ennemis criminels » de l'Amérique. Car la domination des États-Unis tient aussi à leur capacité de produire des discours explicatifs et mobilisateurs. Mais, pour préserver ses intérêts, Washington n'a pas d'autre choix que d'étendre sa domination, en imposant ses normes administratives, juridiques et techniques. Dociles, ses alliés européens assument la plupart des charges d'un tel système.

L'époque paraît bien lointaine où les penseurs de la mondialisation exprimaient sans arrière-pensées leur fierté d'avoir mis fin à la coupure bipolaire de la planète. Depuis le 11 septembre 2001, en effet, la confiance dans les vertus de la globalisation économique et financière s'est sérieusement émoussée, même chez les plus optimistes. L'espoir d'être parvenus à la « fin de l'Histoire » s'est vite heurté, dans la littérature d'outre-Atlantique, au « choc des civilisations ». Manière de dire que si le projet d'une « mondialisation heureuse », voulu et porté par les Occidentaux, échouait, c'était la faute de leurs ennemis, obscurantistes bornés.

Il vaut la peine de reprendre le dialogue engagé dans les années 1990 entre les partisans de Francis Fukuyama et ceux de Samuel Huntington (1). Les Européens continentaux n'y ont vu qu'un sujet de dissertation philosophique bâclé. Ils n'ont pas compris que les deux thèses, loin de se contredire, se complétaient. Ils n'ont pas davantage saisi l'usage auquel elles étaient destinées. Il faut se souvenir que la pensée américaine est d'abord utilitaire, surtout quand elle a des implications idéologiques et stratégiques : la théorie de la fin de l'Histoire avait pour fonction d'accompagner le dogme américain de la première mondialisation, la « mondialisation heureuse ».

Cette représentation idéologique s'est vite brisée sur les réalités d'une géopolitique qui refusait de se sacrifier sur l'autel de la globalisation financière. D'Iran en Colombie, de Cuba à l'Irak, sans compter quelques autres zones grises comme les Balkans, la Somalie, l'Afghanistan, ou quelques poudrières comme le Proche-Orient, il restait des forces maléfiques fort actives. Non seulement les bienfaits de la mondialisation ne les avaient pas réduites, mais elles paraissaient au contraire revigorées par la libéralisation sauvage des marchés. C'est là qu'entrent en scène Huntington et son « choc des civilisations » : si la mondialisation n'a pas produit les fruits attendus, c'est qu'elle est bridée et brimée par ceux qui, ennemis criminels de l'Amérique, veulent empêcher le reste du monde de progresser vers les douceurs civilisatrices de l'*American Way of Life*.

Mais quelles étaient donc ces menaces obscures qui venaient entraver l'accès au « village global » ? Les discours idéologiques n'avaient pas pour fonction de le dire, mais de justifier ceux qui étaient chargés de le dire. Car la force des États-Unis ne vient pas seulement de leur puissance économique et financière. Elle tient aussi à leur capacité à inscrire cette puissance potentielle dans un cadre et une doctrine d'action qui la rendent cohérente et rationnelle (au moins dans le discours), et qui, surtout, accroissent l'interactivité et la synergie des éléments qui la composent. C'est ainsi qu'est apparu le thème, d'abord flou, des « nouvelles menaces », dont certains ont cru ingénument qu'il venait simplement compenser la disparition de l'ennemi soviétique. Il s'agissait en réalité de tout autre chose : répondre aux ratés de la mondialisation qui remettaient en cause les prémisses et les présupposés de cette dernière, au moment précis où elle propulsait les États-Unis et l'économie globalisée qui les servait si bien vers les sommets de leur puissance.

Globalisation messianique

Au début des années 1990, les menaces identifiées étaient principalement mafieuses ou criminelles, mais, au cours de cette même décennie, le terrorisme a pris une place croissante dans la rhétorique américaine. Puis vint le 11 septembre. Les menaces « contre » la mondialisation sont alors ouvertement devenues des menaces « de » la mondialisation. Suffisait-il encore, en effet, de porter la riposte dans les pays du Sud, désignés comme les pays « sources » de la criminalité et de la terreur, quand il était devenu aussi évident que ces menaces n'avaient pu frapper au cœur du système qu'en empruntant les voies de ce dernier ? Non seulement celles de la technologie occidentale, retournées contre l'Occident à l'aide de simples couteaux, mais les voies financières, dont toute l'ingénierie, aussi opaque que subtile, a été inventée pour contourner les rigueurs réglementaires des Etats. Les vulnérabilités de la globalisation sont ainsi apparues comme la vraie menace du XXI^e siècle.

Mais quelles sont ces vulnérabilités ? Sont-ce les distorsions introduites par un mode de développement qui creuse les inégalités, aggrave l'hétérogénéité et les désordres du monde, ravage les aires culturelles non occidentales et criminalise l'économie et la finance ? Ou bien la fragilité des structures complexes de la globalisation, dont la perfection *high-tech* ne peut s'épanouir qu'au sein d'un environnement parfaitement aseptisé ? Choisir la première réponse, c'est vouloir une autre mondialisation. La seconde, au contraire, conforte la doctrine rassurante d'une globalisation messianique, dont les Etats-Unis occupent le centre, et qui devra se défendre farouchement pour ne pas être emportée par les forces du Mal. En un an à peine, les stratèges américains ont ainsi élaboré et commencé à mettre en oeuvre à la fois une doctrine, une stratégie et une tactique dont la mise en place va devenir l'enjeu décisif de la prochaine décennie.

La doctrine est celle d'une sécurisation absolue et prioritaire du sol et des intérêts américains, et d'eux seuls. Sous couvert d'une défense du système occidental (démocratie et libéralisation des marchés), leur seule préoccupation est la « bunkérisation » de leur territoire et de leurs intérêts nationaux. Mais cette bunkérisation est tout sauf un nouvel isolationnisme, car ce qui fait la vulnérabilité des Etats-Unis - l'ouverture des frontières et la mise en réseaux - est en même temps ce sur quoi s'est construite leur puissance et qu'ils doivent à tout prix préserver. Et il ne saurait être question non plus pour eux d'instaurer des régulations la privant des avantages stratégiques que leur confère leur position hégémonique sur les marchés économiques et financiers.

Pour protéger leur modèle, les Etats-Unis n'ont donc d'autre choix que de l'étendre à tout prix au reste du monde. La stratégie choisie consiste à imposer d'autorité leurs propres normes - quiconque s'y refuse se voyant fermer les marchés américains. Cette manière de faire n'est pas complètement nouvelle, puisque l'administration Clinton y avait déjà eu recours sous le nom de *Shaping the world* (« façonner le monde »). Ce qui est radicalement nouveau, en revanche, c'est que, d'abord limitée aux technologies de l'information et de la communication pour assurer aux Etats-Unis, dans ce secteur-clé de la puissance globale, une *information dominance* (ou *superiority*), elle s'étend aujourd'hui à tout le domaine de l'économie et de la finance, naguère exclu, par définition, du champ de la réglementation des Etats.

Il ne s'agit pas d'introduire une régulation des marchés, mais seulement de préserver la prééminence de Washington. Les paradis bancaires, fiscaux et judiciaires ne sont pas menacés, car ils sont partie intégrante de l'économie des Etats-Unis, qui les utilise notamment pour faire une concurrence fiscale déloyale aux Européens (2). Les Américains se sont dotés des moyens de contrôler tous les flux financiers qui concernent le dollar ou qui passent par leur territoire, en contraignant les banques correspondantes de leurs propres établissements financiers à fournir les informations relatives à chaque opération traitée (3). Ce système de contrôle, si anodin en apparence qu'il a échappé aux commentaires de la presse européenne, va permettre aux autorités américaines de maîtriser la plus grande partie des flux du système financier formel (celui qui utilise les normes administratives et comptables occidentales).

C'est dans la même indifférence des Européens que les Etats-Unis imposent unilatéralement des normes économiques qui refaçonnent les règles des échanges et les circuits commerciaux. Ainsi, une liste de vingt ports dans le monde a-t-elle été fixée unilatéralement par les autorités douanières américaines : ce seront les seuls autorisés à exporter des marchandises « conteneurisées » vers les ports des Etats-Unis (4). Pour figurer sur cette

liste, les pays ont dû accepter que les règles administratives et les normes de sécurité soient celles que déterminent les Etats-Unis, et ce sous le contrôle permanent de douaniers américains détachés dans les ports certifiés. La France, qui ne figurait pas sur la liste initiale, a dû se plier à ces conditions pour que Le Havre, qui effectue près de 90 % des exportations françaises conteneurisées vers l'Amérique, ne soit pas obligé d'interrompre ses activités. On trouve la même démarche, par exemple dans le projet de passeports américanisés, c'est-à-dire établis selon les normes sécuritaires (biométriques) voulues par les Etats-Unis, et que ces derniers veulent étendre au reste du monde.

Cette stratégie se résume en une « externalisation » des normes américaines, imposée par les Etats-Unis, mais mise en oeuvre par leurs partenaires. Sous le nom de « frontières intelligentes », elle s'étend de la protection militaire et policière du territoire et des intérêts américains aux règles juridiques ou administratives du commerce des biens et des services (y compris financiers). Selon cette doctrine sécuritaire, les partenaires et alliés des Etats-Unis constituent autant d'avant-postes de leurs lignes de protection. L'ensemble de ces dispositifs stratégiques est verrouillé par une autre doctrine stratégique, dite *long arm jurisdiction* (« juridiction au bras long »), introduite par l'USA Patriot Act, qui rend les juridictions des Etats-Unis compétentes pour juger les atteintes aux intérêts américains, où qu'elles soient commises dans le monde.

Quels sont les véritables objectifs de la politique de guerre engagée par les Etats-Unis au nom de la lutte contre les « nouvelles menaces » ? Celles-ci ne sont-elles pas la « divine surprise » qui manquait à Washington pour justifier le passage à une domination ouverte du monde ? Feignant de s'offrir aux Occidentaux comme leur ultime bouclier, l'Amérique n'est-elle pas plutôt en train d'inventer une nouvelle bipolarisation économique armée, opposant le Nord et le Sud, dans laquelle les Européens seraient sur le front, tandis que les entreprises américaines tireraient seules les profits, à l'arrière, d'une recolonisation impériale de la planète ?

(1) Francis Fukuyama, *La Fin de l'Histoire et le dernier homme*, Flammarion, Paris, 1992 ; Samuel Huntington, *Le Choc des civilisations*, Odile Jacob, Paris, 1997. Lire Tariq Ali, « Au nom du « choc des civilisations » », *Le Monde diplomatique*, octobre 2001.

(2) En août 2002, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sur plainte de l'Union européenne, a condamné les Etats-Unis pour leur législation (*Foreign sales corporations*) qui, par le biais de filiales dans des paradis fiscaux, permet le dumping fiscal à l'exportation. A ce jour, l'Union n'a pas exigé les réparations qui lui sont dues.

(3) Cette obligation a été adoptée dans le cadre de l'USA Patriot Act du 26 octobre 2001. Elle impose aux banques étrangères de renseigner leurs correspondantes américaines sur la composition de leur capital et sur le contenu des opérations financières traitées par le biais de toute banque américaine (donc sur toutes les transactions en dollars). Ces informations doivent ainsi être obtenues, le cas échéant, par les banques étrangères auprès de leurs propres correspondantes situées en amont, ce qui introduit un autocontrôle mondial détaché de toute contrainte territoriale. Une banque qui refuserait de donner les informations exigées, au nom, par exemple, du secret bancaire, s'exposerait à se voir interdire l'accès au système financier américain.

(4) L'Union européenne a émis quelques protestations, mais négocie simplement avec les Etats-Unis, actuellement, la communautarisation du dispositif pour éviter que les ports européens n'entrent dans une surenchère concurrentielle entre eux.